

## **La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) instrument fondamental pour la promotion de l'égalité et la justice sociale**

### **Gender Responsive Budgeting (GRB) fundamental instrument for the promotion of equality and social justice**

**Mme. LARROUMY Hanane**

Doctorante à la Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales de Rabat-Agdal,  
- Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion –  
Université Mohammed V  
larroumy.hanane@gmail.com

**Pr. Mohammed BOUSSETTA**

Professeur de l'Enseignement Supérieur à la FSJES Rabat-Agdal,  
Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion -  
Université Mohammed V  
mboussetta11@gmail.com

**Date de soumission :** 17/02/2019

**Date d'acceptation :** 09/03/2019

**Pour citer cet article :**

LARROUMY H. & BOUSSETTA M. (2019) « La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) instrument fondamental pour la promotion de l'égalité et la justice sociale. », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 8 : Mars 2019 / Volume 3 : numéro 4 » p : 475- 496

### **Résumé :**

La budgétisation sensible au genre (BSG) est un puissant instrument à la portée des acteurs publics pour agir plus efficacement sur les questions de développement afin d'asseoir une justice sociale, particulièrement pour les femmes.

L'objectif de l'article est de prouver que le recours à cet instrument dans les processus de déploiement des politiques budgétaires publiques est capable de répondre justice sociale, égalité et équité comme préconisées par les écoles de pensée, plaider par les instances internationales et recherchées par la démocratisation des pays.

Intermédiaire, on situe l'adoption de la BSG par les gouvernements membres de l'ONU et soumis aux ODD partant d'un questionnaire sur l'indicateur 5.c.1 mesurant les efforts déployés dans les affectations budgétaires en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les 81 répondants sont répartis entre pays ayant vérifié, partiellement vérifié et n'ayant pas adopté les exigences. La satisfaction totale des exigences étant attendue pour 2030.

**Mots clés :** genre, budgétisation sensible au genre, justice sociale, égalité, équité.

### **Abstract:**

Gender Responsive Budgeting (GRB) is a powerful tool for public actors to act more effectively on development issues in order to achieve social justice, especially for women.

The objective of the article is to prove that the use of this instrument in public budget policy deployment processes is capable of spreading social justice, equality and equity as advocated by schools of thought, advocacy by international organisations sought by the democratization of the countries.

Intermediate is the adoption of the GRB by UN member governments and submitted to the SDGs starting from a questionnaire on indicator 5.c.1 measuring the efforts made in budget allocations for equality gender and women's empowerment. The 81 respondents are divided between countries that have verified, partially verified and not adopted the requirements. Total satisfaction of the requirements is expected by 2030.

**Keywords:** gender, gender responsive budgeting, social justice, equality, equity.

## Introduction

Plusieurs livres présentent en totalité ou en partie l'évolution des politiques budgétaires depuis l'ère libérale; une époque où l'Etat assumait des fonctions exclusivement régaliennes, jusqu'à la nouvelle ère, caractérisée par la primauté de la fonction régulatrice des finances publiques, en passant par l'ère keynésienne (Keynes 1936) où l'Etat providence et ses politiques budgétaires interventionnistes étaient considérés comme un levier visant la promotion de la demande. D'autres livres décrivent en détail les processus budgétaires, analysent leurs tendances et situent leur cadre de référence et leurs sources d'inspiration. D'autres encore passent au crible les éventuelles lacunes de ces processus, mettent en exergue leurs modes de construction et leurs paradigmes fondateurs, et par là, et posant les jalons d'une budgétisation efficace, performante et orientée vers les résultats de développement.

L'objectif de cet article n'est pas d'appuyer ou de récuser les résultats de ces différentes recherches, il est né d'une réflexion sur une situation particulière.

La nouvelle littérature des institutions politiques et financières internationales (PNUD, <sup>1</sup>FMI<sup>2</sup>, Banque Mondiale ...) certains mouvements sociaux et une multitude d'organisations non gouvernementales, plaident tous et de plus en plus pour la nécessaire inclusion de la « perspective genre », non seulement dans la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques de développement, mais également dans les orientations des politiques budgétaires et dans les modes de budgétisation des gouvernements.

Le principal argument sous-tendant ce nouveau paradigme est que la perspective genre ( Esther Boserup , 1970) et son corollaire financier: la Budgétisation Sensible au Genre (BSG), constituent, plus qu'une simple technique de planification stratégique et de programmation financière, une panacée destinée à résorber les principales problématiques posées aux politiques publiques ainsi qu'un puissant instrument à la portée des acteurs politiques pour agir plus efficacement sur les questions de développement, devenues aujourd'hui, une revendication sociale et citoyenne pressante.

De cette nouvelle tendance émergent plusieurs écoles de pensée dont la philosophie impacte profondément les modalités d'intégration des considérations liées à l'égalité et au genre dans la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques publiques et des choix budgétaires afférents à cette catégorie socio-culturelle. Elles reflètent toutes l'aspiration à une meilleure qualité de la vie et du bien-être de l'individu; prônent la justice sociale, le

---

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement

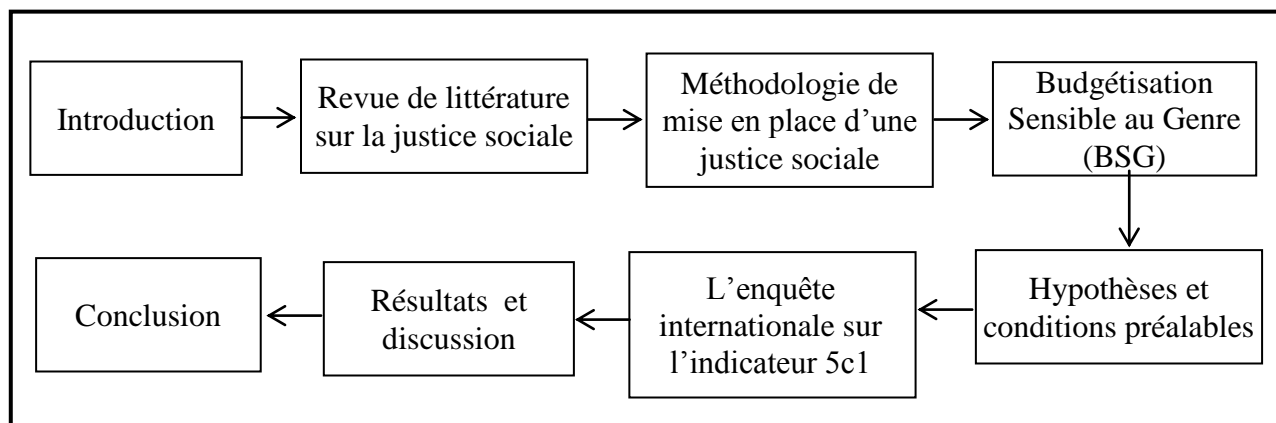
<sup>2</sup> Fonds Monétaire International

développement humain et les droits de l'homme et plaident pour la prise en compte de la dimension genre dans les aspects économiques, sociaux et culturels des nations.

La revue de littérature explore les courants existants de la théorie de la justice sociale et éclaire sur les nuances de chacun. Elle caractérise également la budgétisation sensible au genre, sa définition, son cadre international, ses conditions de mise en œuvre et son pourquoi. Ce qui nous mène à poser la question suivante : **Comment la budgétisation sensible au genre permet-elle d'instaurer une justice sociale des politiques publiques d'un pays ?**

Pour répondre à cette problématique, nous allons nous intéresser dans un premier lieu aux apports et aboutissants des théories sur la justice sociale. Dans un deuxième lieu, on va proposer la budgétisation sensible au genre comme outil efficace pour réaliser la justice sociale et lutter contre ces inégalités et offrir des opportunités particulièrement aux femmes qui souffrent de l'inégalité du genre afin de mener une « bonne vie » au sein d'une société plus juste tel relaté dans la revue de littérature. Nous caractériserons cet instrument et formulerons des hypothèses et conditions préalables qui en garantissent l'optimalité. Ensuite, nous présenterons le questionnaire de l'indicateur 5.c.1 pour nous renseigner sur la maturité d'adoption de la BSG à travers le monde. Enfin, nous discuterons les résultats, les orientations, recommandations et contraintes inhérentes à la budgétisation sensible au genre.

Nous proposons ainsi le schéma conceptuel suivant pour notre article :



## 1. Revue de littérature

### 1.1. Théories de la justice sociale

En récusation de l'utilitarisme attribué à Jeremy Bentham et John Stuart Mill et du welfarisme qui cherchent à maximiser l'utilité collective définie comme la sommation des utilités individuelles, plusieurs théories libérales de la justice sociale se basant sur le principe de l'égalité ont vu le jour. Ces théories de la justice post-welfariste peuvent être classées en deux

écoles : la première dont les auteurs principaux sont John Rawls, Ronald Dworkin et Philippe van Parijs définit l'espace de la responsabilité individuelle par les préférences et préconise une justice sociale par l'égalité des ressources ; la deuxième dont les auteurs principaux sont Richard Arneson, Gerald Cohen, John Roemer et Amartya Sen, qui considèrent que les individus sont responsables uniquement des décisions qu'ils maîtrisent complètement, préconise une justice sociale par l'égalité des opportunités.

### **1.1.1. Théories la justice sociale par l'égalité des ressources**

Dans son ouvrage « Theory of justice », publié en 1971 et dont la traduction française n'est parue que 16 ans après, Jhon Rawls (1921-2002) s'oppose clairement à l'approche utilitariste qui a comme objectif ultime de maximiser la sommation des satisfactions des agents sans se soucier ni des aspects éthique ni de la répartition ou des franges de la population qui peuvent voir leur satisfaction décroître.

La théorie de la justice de Jhon Rawls se base sur deux grands principes : le premier est le "Principe de liberté et d'égalité" reconnaissant le droit des individus à jouir d'une stricte égalité d'accès aux libertés fondamentales et le second est le "Principe de différence" selon lequel les inégalités sociales et économiques doivent être agencées pour pouvoir profiter aux plus défavorisés. Il est à préciser que Rawls entend par ressources non seulement la richesse matérielle et le revenu mais également le respect de soi, les pouvoirs, les prérogatives et l'accès aux postes de responsabilité.

Rawls reconnaît toutefois qu'il est inespéré de converger vers un égalitarisme absolue où les conditions de vie de tous les individus seraient identiques mais qu'il plaide pour une égalité de traitement et de considération et pour que les aspirations de personnes ayant les mêmes capacités ne soient pas influencées par leur classe sociale.

Afin de fixer les règles sur lesquels doit être fondée une société juste, Rawls propose une expérience de pensée innovante qu'il baptisa "Voile d'ignorance" qui est en fait une condition d'impartialité. Les personnes impliquées dans le processus de confection de ces règles, étant rationnelles et subjectives, vont opter pour celles favorisant leur situation, et donc pour que lesdites règles soient justes et non discriminantes, ceux qui les élaborent doivent ignorer leur position future dans la société (homme/femme, riche/pauvre, enfant/adulte, noir/blanc, handicapé ou pas, ...etc.) et par conséquent vont faire leur choix de telle sorte qu'ils s'en sortiront quel que soit leur situation future.

Restant sur la même ligne de pensée Ronald Dworkin (1931-2013) plaide lui aussi pour une justice redistributive mais plus libérale, dans la mesure où pour lui certaines inégalités ne

doivent pas être couvertes lorsqu'elles sont le produit du choix conscient des individus. Il introduit ainsi, la distinction entre choix et circonstance "Option luck" et "Brute luck" et met en avant les notions de responsabilité individuelle et de mérite dans une théorie de l'égalité. Il distingue aussi entre les ressources internes et externes et enrichi ainsi cette notion de ressources par l'inclusion de certaines ressources inaliénables telles que les handicaps et les talents innés.

Néanmoins, il n'est pas évident de tracer une frontière claire entre ce qui relève de notre choix et de ce qui nous est imposé par les circonstances. Parfois nous faisons des choix pouvant apparaître comme les nôtres, mais qui sont en fait dictés par un contexte particulier.

Pour Dworkin une redistribution équitable ne signifie pas que tous les individus doivent recevoir la même dotation, mais leurs ressources peuvent différer les uns des autres suite aux différences de leur choix. *Traiter les citoyens comme des égaux*, précise-t-il, *ne signifie pas leur offrir un traitement égal* (Ronald Dworkin, 2000). L'Etat doit ainsi montrer une égale attention à l'égard de tous ses citoyens sans pour autant les traiter de la même manière. Il peut les traiter de manière différente afin de les rendre plus égaux, en d'autres termes, il doit prendre en considération les spécificités et besoins spécifiques ainsi que les éventuelles différences de chacun. En effet, tout un chacun a sa propre perception de ce qui est « une bonne vie » mais tout le monde espère mener une vie qui aboutisse à quelque chose. Une vie est bonne si un individu a le sentiment de réaliser non pas ses désirs mais ses intérêts éthiques propres.

La théorie de Philippe Van Parijs (né en 1951) qui s'inscrit complètement dans le cadre d'une pensée rawlsienne porte sur la redistribution des libertés et introduit ce qu'il appelle l'allocation universelle qui est une forme particulière de revenu minimum garanti dans le sens où elle est strictement individuelle et indépendante des autres revenus des individus, même les riches doivent la recevoir, et elle est inconditionnelle dans le sens où elle n'est pas liée à une contrepartie en termes de travail ou de disponibilité (Van Parijs & Vanderborght, 2005).

*« Ce revenu n'est pas le produit du travail acharné d'autres personnes; c'est un fragment de l'héritage massif que nous devons à la nature, aux générations précédentes, au progrès technologique, au savoir-faire, et tous ces dons que nous recevons de la nature et du passé »* (Van Parijs, 2014).

Interrogé sur la part de notre revenu attribuable à notre travail présent, Herbert Simon, prix Nobel d'économie, répondait: *“Je suis très généreux si je vous dis 10%”*. Autrement dit, une bonne partie du revenu de ceux qui travaillent n'est pas le fruit de leur effort et serait illégitime,

et par conséquent devrait être restituée et partagée entre tous les membres de la société, quelle que soit leur situation.

Pour Van Parijs, cette politique publique qui se distingue de " l'impôt négatif " par ses considérations plus morales qu'économiques ne se donne pas comme objectif le renversement du capitalisme ou son affaiblissement, mais il défend l'idée que tout individu doit disposer des moyens effectifs pour exercer sa liberté. En d'autres termes, les libertés formelles sont insuffisantes pour mener une "bonne vie" et les gens doivent avoir la possibilité réelle d'en jouir (substantive freedoms), (Van Parijs,1998).

### **1.1.2. Théories la justice sociale par l'égalité des opportunités**

Richard Arneson (1989,1990) et Gerald Cohen (1989,1990) s'opposent à l'égalitarisme sélectif de Dworkin. Le premier affirme que sa théorie de l'égalité des opportunités de bien être dépasse les critiques de Rawls et Dworkin à l'égard du welfarisme. Quant à Cohen, il prône une justice distributive basée sur l'égalité de l'accès aux avantages.

Arneson rejoint l'idée de Dworkin faisant la distinction entre choix et ressources, mais pour lui il faut viser l'égalisation des chances plutôt que celle des ressources. Cohen contrairement à Arneson ne croit pas à la pertinence de cette distinction, il est pour une distinction dans les choix par rapport à la responsabilité de l'individu : il ne doit pas être tenu responsable de choix en quelque sorte imposés par des facteurs qui lui sont exogènes. Cohen s'est intéressé également à la question des inégalités des ressources dans une société et considère que la justice d'une société requiert la limitation de ces inégalités, sachant qu'une société d'égale opportunité ne signifie pas l'absence de grandes différences de revenu.

John E. Roemers s'est inspiré de Gerald Cohen [1989] qui tient les individus pour responsables des actes qu'ils contrôlent pour proposer une vision dualiste des inégalités : une inégalité peut-être légitime si elle est le résultat des « efforts » des personnes (un élément qu'elles contrôlent), cependant elle est illégitime lorsqu'elle est la résultante des circonstances sur lesquelles la personne n'a aucun contrôle. Toutefois, il admet la délicatesse de distinguer ce qui relève des « efforts » de ce qui est le fait des « circonstances », pour lui cette mission doit être confiée à la société.

Selon Amartya Sen, le bien être ne peut se limiter à une détention de ressources, en opposition à l'approche des biens premiers « Primary goods » de Rawls, qui ne sont que des moyens pour atteindre le bien être réel ou effectif, les mêmes moyens ne se traduisent pas par des niveaux identiques de bien-être effectif (Sen, 1992). Ce sont les propriétés ou les caractéristiques des biens qui sont à l'origine de l'utilité et non pas les biens eux-mêmes. Sen critique également le

"principe de différence" de Rawls qui néglige la diversité humaine. Dans "Equality of What ?", il explique que : *"l'approche reposant sur les biens premiers semble prêter peu d'attention à la diversité des êtres humains. (...) Les pauvres semblent avoir des besoins très différents, qui varient selon leur santé, les conditions climatiques, le lieu, les conditions de travail, le tempérament, et même la taille (qui affecte les nécessités vestimentaires et alimentaires). (...) »* « *Juger une situation uniquement en termes de biens premiers mène à une moralité partiellement aveugle. On peut en effet montrer qu'il y a, en fait, un certain degré de 'fétichisme' dans le cadre rawlsien* », (Sen, 1979)

Sen, en posant la question "Equality of What ?" défend l'idée qu'on ne peut pas être égalitaire dans tous les domaines en raison de la diversité humaine. Pour lui aussi ce ne sont pas les ressources et les accomplissements des personnes qu'il faut égaliser mais les opportunités. Il faut viser le domaine des capacités ou des libertés pour chercher l'égalité, ce qui importe pour Sen, rappelons-le, ce n'est pas les dotations des individus en tel ou tel bien, mais la capacité de réaliser la vie qu'ils souhaitent mener.

Cette notion de capacité mérite un peu plus d'éclaircissement, elle a été évoquée pour la première fois dans une conférence donnée par Sen à l'Université Stanford en 1979. Il l'a défini par la liberté des individus à réaliser la vie. A la différence d'autres concepts plus formels, à l'image des «biens premiers» de John Rawls, ce néologisme met l'accent sur la différence des besoins des individus afin de pouvoir atteindre le même accomplissement.

La vie à laquelle les individus aspirent se voit à travers ce que Sen appelle "réalisations" ou "fonctionnements" et de capacités qui représentent des états et des actions constitutifs du bien-être des gens. Les fonctionnements se rapportent à des besoins simples (se nourrir suffisamment, se loger, se déplacer, savoir lire et écrire, ne pas mourir prématurément, ...), ou complexes (l'estime de soi, préserver sa dignité, participer à la vie de sa communauté, ...), alors que les capacités sont les combinaisons possibles des fonctionnements. Ainsi, l'approche par les capacités considère un bien-être multidimensionnel. La première dimension représente les réalisations effectives des individus ce que Sen appelle les fonctionnements qui sont tout simplement la collection des éléments tels que décrits ci-dessus et qui vont permettre de décrire une existence humaine. La deuxième dimension du bien-être va renvoyer aux capacités des individus perçues comme l'ensemble des opportunités d'une vie d'une personne. Si chaque existant se décrit par un vecteur de fonctionnement, les capacités sont donc les matrices de tous les vecteurs de fonctionnement qui sont potentiellement accessibles aux individus. Enfin la troisième dimension du bien-être c'est la liberté des choix. Cette liberté va renvoyer au degré



de contrôle par les individus de la réalisation d'une existence parmi toutes celles de leurs matrices de capabilités.

L'approche par les capacités, en visant une réconciliation des libertés individuelles réelles – et non plus simplement formelles – avec l'exigence d'égalité entre individus, opte pour une organisation de la société dans laquelle l'expansion des libertés assure à chacun l'opportunité de réaliser le type de vie qu'il a raisonnablement valorisé (Sen, 1992, 1999).

En se positionnant comme un économiste social-libéral, Sen embrasse simultanément liberté et égalité qui semblent être incompatibles à travers un principe de juste égalisation des libertés réelles « *les deux concepts ne sont pas les termes d'une alternative, la liberté fait partie des champs d'application possibles de l'égalité et l'égalité compte parmi le nombre de structures possibles de la répartition de la liberté* » (Sen, 1992).

En guise de conclusion de cette revue de littérature, les théories de la justice sociale qui se sont développées dans le domaine de l'économie normative et la philosophie politique lors de ces quarante dernières années ont marqué le passage d'une conception utilitariste de la justice à une conception égalitariste. L'important pour les courants égalitaires n'est pas l'égalité de bien-être, mais celle des biens premiers, des ressources, des opportunités ou des capacités, selon le modèle choisi pour chaque auteur.

Quelles que soient les limites de ces derniers courants de pensée, ils ont bien le mérite de s'intéresser aux catégories les plus démunies, et non plus à l'individu moyen et d'orienter ainsi les politiques publiques pour une prise en compte des besoins spécifiques des couches défavorisées.

Dans le paragraphe suivant nous présentons la budgétisation sensible au genre et on va voir comment peut-elle permettre de répondre aux aspirations égalitaires des femmes, une catégorie des plus démunies et victimes d'inégalités genre.

La budgétisation sensible au genre est une méthodologie, un outil puissant et efficace pour lutter contre ces inégalités et offrir des opportunités aux femmes pour mener une « bonne vie » au sein d'une société plus juste.

## **2. Méthodologie de mise en place d'une justice sociale et hypothèses**

### **2.1. Concept Genre**

Le terme "Genre" a maintenant dépassé la signification essentiellement grammaticale qui permettait de classer les substantifs en masculin, féminin ou neutre. On ne l'utilise pas pour décrire les caractéristiques sexuelles qui permettent de déterminer les mâles et les femelles,

mais plutôt pour cerner les rôles sexuels définis socialement, les attitudes et les valeurs que les communautés ou les sociétés considèrent comme appropriées à un sexe ou à un autre.

Le genre est un « *outil critique qui permet d'analyser et de comprendre comment la société attribue aux individus masculins et féminins des rôles déterminés. Le concept de genre suppose donc que l'identité sexuée, c'est-à-dire le fait d'être reconnu comme femme ou homme dans la société, n'est pas qu'une affaire de sexe biologique mais découle d'une construction sociale.* » (Centre Hubertine Auclert, , juin 2014).

Dans ce sens spécifique, on parle d'abord de « rapports sociaux de genre ». L'analyse des rapports sociaux de genre permet d'expliquer le déséquilibre général que l'on peut constater dans les relations entre les hommes et les femmes, l'importance des rôles sexuels dans le partage du pouvoir, la prise de décision et la division du travail, tant au sein du ménage que dans la société en général.

Les rapports sociaux de genre dirigent notre attention sur tous les éléments acquis au cours du processus de socialisation : notre définition de nous-mêmes et de notre groupe, notre conception des rôles, des valeurs et des comportements appropriés, et surtout, des interactions attendues et acceptations entre les hommes et les femmes.

Le « Genre » fait référence aux différences entre l'homme et la femme au sein de la société, c'est une dimension qui permet d'éviter l'exclusion des femmes de la démarche de développement au court et au long terme (Kabeer (N), 2005). Le genre peut être considéré également comme une variable socio-économique qui permet d'analyser les rôles, les responsabilités, les contraintes, les chances et les besoins des hommes et des femmes dans n'importe quel contexte.

Les rôles et les besoins des hommes et des femmes sont influencés par plusieurs sous variables notamment l'âge, la race, l'appartenance ethnique, la classe sociale, la religion, l'idéologie et l'environnement géographique, économique et politique. Dans un contexte social donné, ces rôles et ces besoins peuvent être flexibles ou rigides, similaires ou différents, complémentaires ou conflictuels.

## **2.2. La Budgétisation Sensible au Genre (BSG)**

### **2.2.1. Qu'est-ce que la « Budgétisation Sensible au Genre » ?**

La budgétisation sensible au genre ne signifie pas un budget séparé pour les femmes et un budget séparé pour les hommes. La budgétisation sensible au genre est une approche, une méthodologie et un instrument qui garantit que les besoins et intérêts des femmes et des

hommes de différents groupes sociaux (âge, classe sociale, localisation ...etc.) sont reflétés dans les politiques et les dépenses publiques. Cette perception est partagée par les instances internationales même si elles utilisent des terminologies différentes. Le Parlement Européen définit la Budgétisation Sensible au Genre comme « l'application de l'intégration de la dimension genre dans la procédure budgétaire et qu'en tant que telle, elle met l'accent sur l'analyse de l'impact des politiques publiques sur les femmes et les hommes, elle intègre la perspective genre dans tous les niveaux du processus d'établissement des budgets publics et vise à restructurer les recettes et les dépenses afin de promouvoir l'égalité entre les sexes » (parlement européen (2005). De son côté, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) perçoit la Budgétisation Sensible au Genre comme « *l'intégration d'une perspective genre dans le processus budgétaire par les processus spécifiques et les outils analytiques afin de promouvoir les politiques publiques sensibles au genre* » (OECD Journal, 2017.). Puis d'un autre côté, le Fonds Monétaire International (FMI) entrevoit « *la budgétisation sensible au genre comme une approche qui utilise la politique fiscale et les instruments de gestion des finances publiques pour promouvoir l'égalité entre les sexes et le développement des filles et des femmes* »( IMF, 2016).

Maintenant que la forme logique de la BSG est caractérisée, le chapitre qui suit expose la manière avec laquelle la communauté internationale entend encadrer la démarche et agencer son applicabilité.

### **2.2.2. Le cadre internationale de la « Budgétisation Sensible au Genre » :**

La première pierre de la budgétisation sensible au genre a été posée depuis la plateforme de Pékin de la quatrième conférence mondiale <sup>3</sup>qui s'est tenue en 1995. Lors de cette conférence, la budgétisation sensible au genre a été mise à l'ordre du jour en insistant sur le fait que toutes les politiques publiques soient conçues dans une perspective égalitaire et que les mesures concrètes bénéficiant d'un soutien institutionnel et financier suffisant soient appliqués à tous les niveaux. Ainsi, la budgétisation sensible au genre est de plus en plus reconnue comme une stratégie clé de la promotion de l'égalité entre les sexes et la promotion des droits des populations défavorisées notamment les femmes à l'échelle internationale.

Viens en suite dans cette logique d'encadrement de la budgétisation sensible au genre la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en 2005. Celle-ci défini les mesures et les normes de la performance et de la reddition des comptes pour les pays

---

<sup>3</sup> Les Nations Unies ont organisé 3 conférences mondiales sur les femmes avant celle du Pékin : Mexique en 1975, à Copenhague en 1980 et à Nairobi en 1985.

partenaires dans les domaines de la gestion des finances publiques afin de mener des actions de l'aide à la réduction de la pauvreté et les inégalités tout en recommandant une gestion axée sur les résultats.

le Programme d'Action d'Accra de 2008 qui, en s'assignant parmi ses objectifs l'égalité homme-femme, le respect des droits de l'homme et combattre les inégalités de revenus et des chances tant entre les pays qu'à l'intérieur de chaque pays, recommande une utilisation de la budgétisation sensible au genre : « *La Budgétisation fournit un moyen d'engager un dialogue avec les gouvernements des pays partenaires sur les inégalités entre les sexes et un moyen d'accroître l'efficacité du développement en donnant plus d'autonomie aux femmes* » (Gendernet<sup>4</sup>, Octobre 2010)

Poursuivant cette série de mesures incitatives à l'instauration de la BSG, l'Accord de partenariat de Busan en 2014 désigné par le Programme d'Action d'Addis-Abeba (AAAA)<sup>5</sup> et adopté en 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD), demande instamment aux pays de suivre et de signaler les ressources allouées aux finances publiques internationales pour l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes.

Enfin, il y a lieu de signaler que l'agenda 2030 pour le développement durable et à travers ses ambitieux objectifs pour le développement durable (ODD), a élaboré une feuille de route claire et a intégré un nouvel indicateur 5.c.1, défini par la proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

### **2.3. Hypothèses et conditions préalables pour une Budgétisation Sensible au Genre**

Pour tirer plus de bénéfices en termes de justice sociale en faveur des catégories de la population particulièrement les femmes, victimes d'inégalités de genre et éviter toute dérive inespérée de la démarche, la budgétisation sensible au genre requiert des conditions préalables à sa mise en œuvre afin de garantir son efficacité et sa pérennité.

---

<sup>4</sup> Gendernet est un organe subsidiaire du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.

<sup>5</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par les membres des Nations Unies constitue la nouvelle feuille de route de la communauté internationale en matière de financement du développement.

Ainsi nous nous plaçons dans les conditions des hypothèses suivantes :

	<b>Hypothèse</b>
H1	La budgétisation sensible au genre serait appliquée dans le cadre d'un processus de réforme budgétaire;
H2	La budgétisation sensible au genre serait adoptée par l'entité publique chargée des Finances;
H3	L'entité publique chargée de l'égalité devrait jouer son rôle de veiller à l'application de la budgétisation sensible au genre et donner l'exemple à travers une meilleure allocation des ressources et une participation accrue à la prise de décisions;
H4	Les acteurs gouvernementaux devraient être bien informés et formés sur la budgétisation sensible au genre;
H5	Les données sexospécifiques et les statistiques sensibles au genre devraient être disponibles, fiables et d'une très bonne qualité pour permettre l'évaluation des inégalités et les écarts genre dans les budgets et les politiques publiques afin de pouvoir mesurer l'impact sur la vie des femmes et des filles.

Se conformer aux hypothèses et conditions préalables de la budgétisation sensible au genre, et comme retracé par les ODD décrits précédemment n'est pas suffisant, Il faut en plus dynamiser le montant budgétaire alloué à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et contribuer plus positivement l'évolution de l'indicateur 5.c.1 (Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030).

**2.4. L'indicateur 5.c.1. : Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :**

L'objectif de cet indicateur est de vérifier si les pays disposent d'un système de suivi du progrès des allocations budgétaires en faveur de l'égalité. Il est renseigné à travers un questionnaire (document établi par ONUFEMMES en partenariat avec OCDE et PNUD) pour les pays développés aussi contrairement aux OMD qui ne concernaient que les pays en

développement. La population mère porte donc sur l'ensemble des 193<sup>6</sup> états membres de l'ONU et soumis aux objectifs de développement durable ODD.

Dans cette partie de l'article, nous allons passer en revue les critères traités par ledit questionnaire et discuter en même temps la raison d'être de chacune d'entre elles.

Tout d'abord et rappelons-le, et sous les hypothèses H1 et H2, le dit questionnaire doit être renseigné par l'entité publique chargée des finances et de la gestion budgétaire de chaque Pays.

Le premier critère concerne les aspects des dépenses publiques qui sont reflétés dans les programmes budgétaires et les allocations budgétaires. Les questions posées sont les suivantes:

Question 1 : Est-ce qu'il existe des politiques et /ou programmes qui ont des ressources budgétaires suffisantes pour atteindre à la fois les objectifs du gouvernement et répondre à des objectifs précis d'égalité entre les sexes, y compris quand l'égalité des sexes n'en n'est pas l'objectif principal (services publiques, protection sociale et infrastructure) ?

Cette question concerne la traçabilité des allocations budgétaires destinés aux politiques et programmes publiques en faveur de l'égalité comme objectif principal ou objectif secondaire à travers des programmes transverses.

Question 2 : Est-ce que ces politiques et / ou programmes ont des ressources budgétaires suffisantes pour atteindre à la fois leurs objectifs généraux et leurs objectifs d'égalité ?

Cette deuxième question est relative à l'estimation des ressources budgétaires et leur pertinence pour atteindre les objectifs de l'égalité.

Question 3 : Est ce qu'il existe des procédures pour s'assurer que ces ressources sont exécutées conformément au budget ?

La troisième question porte sur les outils et procédures utilisés pour assurer le suivi de l'exécution des allocations conformément au budget destiné aux objectifs de l'égalité.

Quant au deuxième critère, il est relatif aux systèmes de gestion des finances publiques pour la promotion de l'égalité Femme Homme. La plupart des pays sont actuellement dans des démarches de réforme de la gestion des finances publiques et c'est une opportunité pour promouvoir la budgétisation sensible au genre. Les questions posées dans le cadre de ce critère sont les suivantes :

---

<sup>6</sup>Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté par l'Organisation des Nations Unies et par 193 pays en septembre 2015

Question 1 : Est-ce que la circulaire budgétaire émise par le Ministère des finances fournit des instructions pour cadrer les allocations budgétaires sensibles ou spécifiques au genre ?

La première question s'intéresse aux systèmes de gestion des finances publiques, La circulaire budgétaire et la note de cadrage est un outil bien classé dans la hiérarchie des outils, pour expliquer aux acteurs ce qui est attendu d'eux en matière de la budgétisation sensible au genre.

Question 2 : Est-ce que chaque politique et programme proposé pour inclusion dans le budget est soumis à une évaluation ex-ante pour estimer son impact potentiel sur le genre ?

La deuxième question est le diagnostic : L'évaluation ex ante. Est ce qu'on a mesuré en amont son impact potentiel dans les questions du genre ? C'est extrêmement important surtout dans les politiques fiscales qui ont des incidences importantes. Exemple : Taxer séparément les deux membres d'un couple, ce n'est pas la même chose de taxer la famille. Est-ce qu'il faut mettre cette taxe dans le compte du mari ou celui de la femme ?

Question 3 : Est ce que les statistiques et les données ventilées par sexe sont utilisées pour informer les politiques et les programmes clés, de manière à éclairer les décisions budgétaires, les politiques ?

La troisième question : Est-ce qu'on a des statistiques ventilées par sexe qui permettent d'éclairer les décisions politiques et aussi les décisions budgétaires : Est-ce qu'on a des données valables qui permettent d'éclairer les politiques.

Question 4 : Est-ce que le gouvernement fournit dans le contexte du budget, un rapport genre ?

La quatrième question : Est-ce que le gouvernement fournit le rapport genre ? Un rapport genre est une sorte de bilan. Il est à la fois à la fin d'un cycle et le début d'un autre. Ce rapport doit permettre d'expliquer dans les différents secteurs (santé, éducation, infrastructure, transport ...etc.) d'où nous sommes partis en terme de besoin d'égalité?, qu'est ce qu'on a fait avec le budget ? Sur quoi on a fléché le budget ? Et enfin qu'est-ce qu'on a fait avec les budgets ? Qu'est-ce que cela a permis de changer ? La question permet de mesurer le chemin parcouru et les volumes budgétaires alloués à tel ou tel besoin.

Question 5 : Les allocations budgétaires sont-elles sujettes au « marquage », y compris aux classificateurs, pour identifier leur lien avec les objectifs d'égalité entre les sexes ?

La cinquième question : Elle est relative au marquage, pour faire la différence de l'argent spécifiquement attribué à l'égalité du genre. C'est important de distinguer les différents paquets pour savoir si les enveloppes budgétaires sont destinées à l'égalité genre ou au contraire certaines enveloppes allouées sont sans aucun marquage genre. C'est pour avoir une visibilité sur le financement de l'égalité et certaines institutions conditionnent le financement des programmes par l'intégration du genre.

Question 6 : Est ce que les politiques et programmes clés sont soumis à une évaluation d'impact ex post intégrant une perspective genre ?

La sixième question : l'évaluation d'impact du genre, évaluation ex ante : Qu'est ce qui a changé et pour qui ? C'est souvent le point faible. Il faut faire un recul suffisant pour avoir une idée sur l'impact, les questions de genre demandent du temps.

L'impact ce n'est pas dire 50% des femmes ont participé à la formation. Et après ? Qu'est qui a changé au final pour elles? Pour l'évaluation d'impact on a toujours besoin d'un temps de décalage, mais malheureusement les politiques ne mettent pas ce temps de décalage en action.

Question 7 : Le budget dans son ensemble est-il soumis à un audit indépendant pour évaluer dans quelle mesure il promeut des politiques sensibles au genre ?

La question sept : C'est l'audit indépendant. Une auto déclaration des bonnes pratiques en matière de BSG. Un audit indépendant qui a été fait c'est que tous les gouvernements vont bien noter. Encore Faut-il qu'il puisse y avoir une autorité indépendante pour évaluer et savoir si les choses se sont bien faites.

Enfin, le troisième critère retenu concerne la transparence. Les citoyens étant des contributeurs au budget de l'Etat, il faut que l'accès aux allocations budgétaires en faveur de l'égalité soit possible pour tout le monde, à travers les différents moyens de communication et au temps opportun. Les questions posées dans le cadre de ce sont :

Question 1 : les données sur les allocations d'égalité entre les sexes sont-elles publiées ?

Question 2 : Si oui ces données ont-elles été publiées de manière accessible sur le site web du Ministère des finances et /ou des bulletins officiels ou des avis publics connexes ?

Question 3 : Si oui les données sur les allocations d'égalité entre les sexes ont-elles été publiées en temps opportun ?



### 3. Résultats et discussion

Les mesures incitatives à l'encadrement de la Budgétisation sensible au genre conjuguées d'une part à la vérification des hypothèses énoncées dans la méthodologie de travail, d'autre part à l'adoption de la budgétisation sensible au genre comme instrument dans la construction du budget de l'Etat, et d'une autre part à un bon profil de réponses au questionnaire à la base du calcul de l'indicateur 5.c.1., est finalement la configuration recherchée par la communauté internationale pour assoir une justice sociale résolvant les problématiques du genre.

La convergence vers cette configuration nécessite le déploiement de plus d'efforts des nations dans l'adoption de la BSG. Plus particulièrement, la vérification de l'hypothèse H2 est fondamentale. Elle conduirait à refléter l'aspect genre tout le long du cycle de gestion des politiques publiques des gouvernements. Elle confirmerait la croyance des directions centrales des finances publiques en ce concept genre, renforcerait le cadrage dans l'élaboration des programmes budgétaires et mobiliserait l'ensemble des intervenants locaux autour de la réponse à la question du genre.

La conviction démontrée des instances internationales envers cette méthodologie doit finalement permettre d'accroître la croissance économique en investissant sur la femme; de respecter les droits humains; d'instaurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes; d'assoir la participation pour que les hommes et les femmes dans leur diversité puissent contribuer à alimenter la réflexion, le diagnostic et le suivi du processus budgétaire vue que la mixité en terme de genre apporte toujours un enrichissement à la manière de concevoir les politiques publiques et les budgets; de redresser la gouvernance et la transparence, car en éclairant la manière dont le budget est fait, on facilite la transparence qui est un enjeu de gouvernance; et enfin elle permet la réédition des comptes qui est une question de recevabilité vue que l'argent public est celui des citoyennes et citoyens et ils veulent savoir où va-t-il et à quoi va servir les budgets auxquels eux-mêmes ont contribué à travers les taxes et impôts.

L'état des lieux à l'heure actuelle des réponses au questionnaire relatif à l'indicateur 5c1 des ODD ont abouti au résultat que le nombre de pays ayant répondu au questionnaire est de 81 pays parmi les 193 pays états membres soumis aux ODD soit prêt de 42% de la population cible. Les répondants sont classés de trois catégories. La première catégorie concerne les pays qui sont conformes aux exigences, la deuxième catégorie porte sur ceux qui ont répondu seulement à certaines exigences et la troisième catégorie est constituée de pays qui ne sont pas encore en mesure de répondre actuellement à ces exigences.

L'idée serait d'accompagner tout le monde jusqu'à ce qu'il soit confondu avec la première catégorie et ce en cherchant à intégrer la question genre dans les analyses, les curricula, les recherches, l'éducation civique,...etc. Il faut expliquer ce que c'est qu'un budget ? Comment se décide-t-il ?...etc. Il faut aussi par exemple élever le nombre de filles dans l'éducation du préscolaire, à l'université et revoir l'enveloppe budgétaire au profit de l'éducation du genre.

Le questionnaire fait partie de l'agenda 2030.

Avec cet indicateur 5.c.1 on s'intéresse en fait aux systèmes de budgétisation sensibles au genre pour savoir s'ils sont mis en place. En plus du questionnaire, une question facultative demande aux gouvernements de déclarer le pourcentage de leur budget qui est alloué au programme d'égalité du genre. Cette question sous-entend que l'on aspire dépasser la mécanique pour passer à une dynamique de volume budgétaire alloué par un pays et par conséquent savoir si ce volume répond aux besoins du pays. Mais encore faut-il disposer de profils de pays capables d'identifier les besoins.

Une étude a été faite par le FMI sur des pays pratiquant la BSG en Afrique. Elle a inclut le Rwanda, la Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Maroc, le Sénégal, le Mali (même perturbé par les conflits), la Tunisie et l'Algérie. Elle relève qu'avant tout, l'égalité du genre a besoin d'une vraie volonté politique et il faut s'écarter de toute BSG cosmétique. Par cette étude certains hypothèses de notre méthodologie n'ont pas été scrupuleusement respectées (H1 à H3 et peut être même H4 et H5) et d'où la dérive par rapports aux objectifs. Avec une BSG rigoureuse, on peut avoir des pays plus transparents et moins corrompus, mais encore faut-il que la société civile joue son plein rôle du plaidoyer. Pour des gouvernements, la réalité des inégalités et l'impact de celles-ci sur le développement relèvent de l'acquis et il leur est difficile de s'intéresser à la BSG s'ils n'ont pas conscience du coût de l'inégalité.

Reprenant cette idée de l'utilité de présence de la société civile, une expérience intéressante en Tahiti est à relever, celle du regroupement de la société civile autour de la question de la BSG. A défaut de cette solidarité de la société civile, il faut que les femmes parlementaires soient interpellées pour faire le relai et aller chercher le budget avant qu'il soit publié. Il faut avoir un rôle plus actif et il faut que la société civile s'informe et se forme sur la BSG (l'hypothèse H4). Discutons maintenant des statistiques et des données du type genre. L'hypothèse H5 n'est pas facile à satisfaire. Pour disposer de ces données, il faut faire de la recherche. Cependant, assez peu de chercheurs font de la recherche sur le genre. C'est un cercle vicieux mais qu'il faut le transformer en cercle vertueux. L'appareil statistique doit être adapté à la ventilation sexospécifiques et les études de cas et de bonnes utilisations de l'outil statistique doivent être

déployées. Néanmoins et certes, l'appareil statistique ne peut pas être changé du jour au lendemain comme on ne peut continuer à se cacher derrière la difficulté de ventiler les statistiques. Le commencement passe plus facilement par des ministères pilote, avec des secteurs sociaux moins résistants au changement. Il faut savoir aussi que des lois doivent exiger les données ventilées par sexe.

Discutant toujours de l'hypothèse H5, il faut reconnaître la nécessité de recourir à l'intersectionnalité<sup>7</sup> pour la maximisation de la représentativité. Toutes les femmes ne sont pas dans le même sac, et tous les hommes ne sont pas dans le même sac. Il y a des femmes jeunes, moins jeunes, mariées ou non, issues de différentes classes sociales, en situation de handicap ou non, ... etc. Ce ne sont pas les mêmes opportunités et les mêmes situations. Il faut confectionner des données sexospécifiques croisées avec à d'autres groupes (sous variables) : âge, classe sociale, situation familiale... etc.

En France par exemple, la participation des femmes dans les conseils d'administration est soutenue par une loi (la loi 40% dans les CA). Evidement elles ne sont pas diverses en terme de leur classe sociale, leur âge, ...etc. Presque que des femmes blanches d'une certaine élite. Que fait-on des femmes noires et jeunes autour de la table de discussion de stratégies ou du budget ? Il ne suffit pas de dire par exemple 50% des femmes mais plutôt de quelles femmes et quels hommes ? Il faut chercher la diversité pour que tout le monde soit représenté et par conséquent traité.

Un autre point intéressant à discuter est celui de la nécessité d'une synergie pour atteindre les objectifs de l'horizon 2030 en termes d'ODD. Dans cette perspective, le partage des best practices et exemples réussis en BSG est une démarche louable.

---

<sup>7</sup>La ventilation par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, situation au regard du handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

## Conclusion

la Budgétisation Sensible au Genre constitue l'un des instruments renforçant la logique axée sur la performance dans la gestion publique à travers une analyse et une évaluation précises de l'impact du budget sur l'ensemble de la population, femmes et hommes, filles et garçon, et ce en tenant compte de leurs besoins différenciés. La budgétisation sensible est donc un processus qui nous permet de réaliser une justice sociale et qui réponds aux exigences des ODD notamment l'ODD 5 et l'indicateur 5.c.1 à travers une démarche qui commence dès la conception jusqu'à l'évaluation des politiques publiques, elle est transverse et permet un meilleur accès aux services publics.

Dans le cas contraire Les politiques seront aveugles sur les rapports de genre et vont ignorer les différences de genre, c'est à dire les spécifiques et différents besoins, intérêts, priorités des hommes et des femmes. (Exemples : construire une école au milieu rural sans internat pour les filles).

*« Nous devons considérer le budget comme un outil pour instaurer la justice sociale. Les décisions du budget devraient se baser sur une analyse de la réalité sociale. Le budget devrait être un outil servant à combler les lacunes existantes et à dire où se situe l'injustice. Quelques-unes de ces injustices concernent bien évidemment les hommes et les femmes alors que d'autres se situent au niveau racial. Le budget doit traduire l'intérêt de l'État à combler ces lacunes. Ce n'est pas que la discussion hommes-femmes ne soit pas importante, mais ce qui compte ici, c'est de montrer où résident les injustices et comment elles naissent. - L'analphabétisme, par exemple, est plus répandu chez les femmes. Il y a là un retard. La politique publique devrait partir de cette analyse ».* (Sonia, participante à un atelier tenu en Équateur , GTZ, UNIFEM, 2017 ).

Le Maroc s'aligne également à l'indicateur 5.c.1 relatif au suivi du financement de l'égalité des sexes à travers la budgétisation sensible au genre. L'intégration de l'approche genre dans le processus de la planification et de la programmation budgétaire, s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connu ce pays durant ces dernières années dans le sens du renforcement des principes d'égalité et d'équité entre les deux sexes.

Cette expérience, initiée depuis 2002, dans le cadre de la réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre, « une nouvelle culture qui laisse une grande place aux initiatives quant aux moyens et se traduit par une transparence accrue des actions » (Adil, MOUSSEBBIH. RCCA, Septembre 2017) a été couronnée par la promulgation de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances par le dahir n°1-15-62 du 14 chaabane 1436 (2

juin 2015) selon une démarche participative impliquant tous les intervenants dans la sphère des finances publiques notamment le parlement, les départements ministériels et la société civile. Ce qui nous pousse à s'interroger sur l'impact de l'instauration de la budgétisation sensible au genre sur la performance des politiques publiques marocaines en matière de justice sociale.

### Références Bibliographiques :

#### 1. Articles de revue :

- **Alexandre, BERTIN.** (2008-09) ? GRETHA UMR CNRS 5113, L'approche par les capacités d'Amartya Sen, Une voie nouvelle pour le socialisme libéral ;
- **Arneson, R.** 1989, "Equality and Equal Opportunity for Welfare", Philosophical Studies;
- **Cohen, G. A.** 1989, "On the Currency of Egalitarian Justice", Ethics;Vol. 99, No. 4, (Jul., 1989), pp. 906-944Published by: The University of Chicago Press
- **DOWNES, Ronnie. & VON,TRAPP, Lisa.& SCHERIE, Nicol.** (2017), « Gender Budgeting in OECD Countries», OECD Journal on Budgeting;
- **GTZ, UNIFEM,** ministère des Finances, Équateur, budget national sensible au genre
- **Dworkin, R.** 1981, "What is Equality? Part 2: Equality of Resources", Philosophy and Public Affairs, ol. 10, No. 4. pp. 283-345 ;
- **John, Roemer.** 2017/4 Théorie de la justice : un débat toujours ouvert traduit par Maud Seror L'Économie politique (N° 76), pages 103 à 112 ;
- **Philippe, Van Parijs.** 8janvier 1998, Real Freedom for All: What (if Anything) Can Justify Capitalism? ;
- **MOUSSEBBIH, Adil.** Septembre 2017, RCCA, Evaluation de la performance de l'approche budgétaire axée sur les résultats : Cas de la politique contractuelle dans le secteur des Eaux et Forêts.
- **Ronald, Dworkin.** 2000,Sovereign Virtue : The Theory and Practice of equality, Harvard University Press, p. 11 ;
- **Ronald, Dworkin.** Sovereign Virtue : The Theory and Practice of equality, Harvard University Press, 2000, p. 11 ;
- **Sen,A.** 1982, Choice, Welfare, and Measurement, Oxford, Basil Blackwell, , pp. 353-69 ;
- **Yannick, Vanderborght. & Philippe, Van Parijs.** 2005,L'allocation universelle.

#### 2. Livre :

- **Esther, Boseru.,** 1970, Woman's role in economic development ;
- **Jean, Stuart, Mill.** 1871, L'utilitarisme, version électronique traduction originale de M. Philippe Folliot,13 janvier 2008 ;
- **Kabeer ,N.** 2005, intégrations de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et OMD, l'Harmattan ;
- **Keynes,** 1936 : « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (The General Theory of Employment, Interest and Money » ;
- **Marc, Fleurbaey.** 2012, Fairness, Responsibility and Welfare ;

- **Roemer, J.**, 1998, Theories of Distributive ;
- **Sen, A.** (1999) Development as Freedom, A. Knopf Inc ; trad. Fr. de Michel Bessières, Un nouveau Modèle Economique : Développement, Justice, Liberté, Paris: Odile Jacob, 2003 ;
- **Sen, A.** , 2012, L'idée de justice ;
- **Sen, A.** (1992) Inequality re-examined, Oxford : Clarendon Press, trad. de Paul Chemla, Repenser l'inégalité, Paris : Seuil, 2000 ;
- **Sen, A.** 1979a, « Equality of what ? », The Tanner Lectures on Human Value, Salt Lake City, University of Utah Press.

### 3. Rapports et guides :

- Guide pratique **Centre Hubertine Auclert**, juin 2014 (mise à jour en novembre 2014), pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes, , p. 28 ;
- Sustainable development report of the United States 2018, p 1 ;
- **Rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, parlement européen** (2005), Gender Budgeting. Etablissement des budgets public selon la perspective genre ;
- **Parlement européen**, (2003), Gender Budgeting. Etablissement des budgets public selon la perspective genre ;
- **DOWNES Ronnie, VON TRAPP Lisa, SCHERIE Nicol** (2017), « Gender Budgeting in OECD Countries», OECD Journal on Budgeting.
- **STOTSKY, Janet.** (2016), « Gender Budgeting Giscal Context and Current Outcomes », IMF Working Papers 16/49;
- Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/71/313, p :8/24 : Objectifs cibles et indicateurs Programme de développement durable 2030.pdf ;
- **Gendernet**, Octobre 2010 : Réseau CAD sur l'égalité homme-femme L'égalité homme-femme, l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide : Dossier d'actualité 6, Intégration des considérations d'égalité hommes-femmes aux reformes de la gestion des finances publiques.

### 4. Références webographies

- <https://www.revenuebase.info/2014/04/28/van-parijs-sortir-crise-euro-dividende/14>  
[Mars 2019](#)
- <http://gender-financing.unwomen.org/en/highlights/sustainable-development-goal-indicator-5c1>, 03 Mars 2019
- <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/BSG/accueil2.aspx?itemId=29&m=Loi%20de%20Finances%20et%20Budget> , 10 Mars 2019
- Van Parijs, 2014 : interview sur <https://www.euractiv.com/section/social-europe-jobs/interview/van-parijs-an-unconditional-basic-income-in-europe-will-help-end-the-crisis/10> Mars 2019